Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20240430-delib_20240403-DE
Date de télétransmission : 07/05/2024
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHIEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELLY.

Excusés avec pouvoir : Catherine BANCEL-FRANGIONE, 3ème adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick BOUVIER ;
Véronique DOCK, 1ère adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick MÉANT ;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA ;
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à François FERRETTI ;

Excusée sans pouvoir : Noémie BIMOZ, conseillère municipale.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Laurent ROGNARD, a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-03 : Construction d'un court de tennis couvert communal sis au complexe sportif de Balan
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement, la commune peut solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Au vu du projet de construction d'un court de tennis couvert programmé sur l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose de déposer auprès de la direction Sport, Jeunesse et Séniors de la Région AURA, une demande de subvention au titre des schémas football/tennis dédiés à financer les équipements sportifs structurants en lien avec ces deux pratiques sportives.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achat du gymnase communal par la communauté de communes de la Côtière (3CM), la municipalité s'est engagée à construire un court de tennis couvert pour permettre au Tennis Club de Balan/Dagneux de poursuivre son développement en disposant d'une infrastructure de qualité lui permettant d'organiser des courts homologués, des tournois et des évènements sportifs tout au long de l'année ainsi que d'accueillir les adhérents et les scolaires dans de meilleures conditions et en plus grand nombre.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses		
Travaux	**Montant HT**	**Montant TTC**
Terrassement - VRD - Espace vert	67 000€	80 400€
Bâtiment sportif	601 500€	721 800€
Montant total des travaux	**668 500€**	**802 200€**

Recettes		
Sources	**Montant HT**	**Taux**
Fonds propres	240 660€	36%
Sous-total autofinancement	**240 660€**	**36%**
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	133 700€	20%
Etat - DETR	193 865€	29%
Département de l'Ain – Pactes de territoire	100 275€	15%
Sous-total subventions	**427 840€**	**64%**
TOTAL	668 500€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

Nombre de conseillers :
En exercice :.....22
Présents :.....16
Votants :.....21

Le 30 avril 2024

Patrick MÉANT,
Le Maire

MAIRIE DE BALAN (AIN)